



MUTUELLE DE BAGNEAUX

19, rue de la ballastière
77167 BAGNEAUX SUR LOING
Groupe F.M.P. : 1948

Tel : 01.64.28.39.43. Fax : 01.64.28.38.27
email : mutuellebagneaux@wanadoo.fr Site internet : lamutuelledebagneaux.com

BULLETIN DE MODIFICATION D'OPTION

Formulaire à remplir

CHANGEMENT D'OPTION EN DATE DU 01/___/___

Titulaire du Contrat : N° Sécurité Sociale : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

Civilité : Mlle Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

ADRESSE :

N° Appt /Etage : _____ N° Bât./Imm : _____

N° _____ Av./Rue/Lieu dit : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Email : _____

Adhésion à une Option ①

Retrait d'une Option

Contrat Essentiel ②

Adhésion Contrat Famille ② (cochez l'option sur l'adhérent principal)

Contrat PRIMO H ②

② (Contrats souscrits pour toute la famille)

Pour le Conjoint et enfant(s) : ① Choisir les options uniquement pour le Contrat INDIVIDUEL pour l'adhésion d'un bénéficiaire à l'option Plus, Bien Être et Optimal, il faut que l'assuré principal soit inscrit lui-même à la présente option ou celle supérieure.

Assuré Principal :

Option choisie ① ②

Date de Naissance

Base

Option Plus

Bien Être

Optimal

Modul H
facultatif

_____/_____/____/

Conjoint :

_____/_____/____/

Enfant(s)

_____/_____/____/

_____/_____/____/

_____/_____/____/

Pour toute demande d'annulation d'option :

Faire une demande par courrier et nous vous rappelons l'article 5 du règlement option : « La démission ou modification ne peut être acceptée que si le membre participant ou l'ayant droit est inscrit depuis au moins 36 mois dans l'une des options. Les membres participants réunissant cette condition, peuvent demander, par lettre datée et signée, leur démission ou modification aux conditions de l'article 02. Celle-ci prend effet à compter du 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet suivant la demande. Une lettre confirmant cette démission ou modification est adressée à l'adhérent.

Date :

Signature :



La Mutuelle de Bagneaux

fondée en 1881
Groupe F.M.P: 1948

19 rue de la Ballastière
77167 BAGNEAUX SUR LOING
Tél: 01 64 28 39 43
Fax: 01 64 28 38 27

Mail: mutuellebagneaux@wanadoo.fr
Site: www.lamutuelledebagneaux.fr

ADDITIF REGLEMENT OPTION

Application à compter du 1er avril 2001

Adhésion option

Article O1 - Qui peut adhérer ?

Les adhérents de la Mutuelle de Bagneaux à jour de leurs cotisations.

Les ayants droit inscrits à la Mutuelle de Bagneaux à conditions que le membre participant soit lui-même inscrits à la présente option.

Tous ceux et celles qui adhèrent à la Mutuelle de Bagneaux garantie de base.

Article O2 - Date d'effet de l'adhésion

L'adhésion des membres participants et des ayants droit prend effet les 1^{er} juillet ou 1^{er} janvier sous réserve que la demande soit faite 1 mois avant ces 2 échéances et conforme au présent règlement.

Article O3 - Engagement

Lors de l'adhésion, le membre participant s'engage, sauf démission ou radiation de la Mutuelle, à rester dans la garantie au moins pendant 3 ans.

Article O4 - Réadmission

La réadmission éventuelle d'un membre à la Mutuelle à l'une des garanties suite à une démission volontaire de celles-ci peut être possible qu'au bout de 3 ans d'ancienneté dans la même garantie limité à 3 changements dans la durée du contrat.

Démission - Modification option

Article O5 - Démission, modification des membres participants ou des ayants droit

La démission ou modification ne peut être acceptée que si le membre participant ou l'ayant droit est inscrit depuis au moins 36 mois dans l'une des options.

Les membres participants réunissant cette condition, peuvent demander, par lettre datée et signée, leur démission ou modification aux conditions de l'article O2.

Celle-ci prend effet à compter du 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet suivant la demande.

Une lettre confirmant cette démission ou modification est adressée à l'adhérent.

Cotisations

Article O6 - Périodicité de la cotisation

La cotisation est payable avec celle de la garantie de base.

Article O7 - Cotisation enfant

La cotisation est gratuite pour l'enfant de moins de 1 an et à partir du 3^{ème} enfant.